

COVID-19

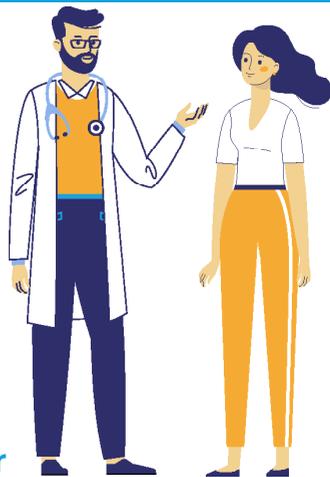
VOUS SOUHAITEZ

VOUS FAIRE VACCINER ?

CONTACTEZ L'AIST 83 !

**FAITES VOTRE DEMANDE PAR MAIL DANS
VOTRE CENTRE AIST 83 LE PLUS PROCHE**

Merci de vérifier que vous faites partie des personnes éligibles selon les recommandations gouvernementales en vigueur (*Au 24-04-21 : avoir 55 ans ou plus, avec ou sans comorbidités*) et ensuite de renseigner lors de votre demande votre nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone et nom de votre entreprise.



TOULON : vaccinationcovidtoulon@aist83.fr

OLLIOULES : vaccinationcovidollioules@aist83.fr

ZI-TOULON-EST : vaccinationcovidzilagarde@aist83.fr

HYÈRES : vaccinationcovidhyeres@aist83.fr

SAINT-MAXIMIN : vaccinationcovidssaintmaximin@aist83.fr

LE CANNET : vaccinationcovidlecannet@aist83.fr

SAINTE-MAXIME : vaccinationcovidssaintemaxime@aist83.fr

PUGET-SUR-ARGENS : vaccinationcovidpuget@aist83.fr

Plus d'informations :

www.aist83.fr

Numéro vert Covid-19

0 800 100 801

Document mis à jour le 28-04-21



UNE FOIS VOTRE DEMANDE FAITE,

QUELLES SONT LES ETAPES ?

- 1** Dans un premier temps, vous recevrez un mail de confirmation d'inscription vous indiquant que vous êtes sur liste d'attente.
- 2** La vaccination imposant des contraintes techniques (1 flacon contient plusieurs doses vaccinales), nous vous confirmerons, dans un second temps par mail, votre jour et heure de rendez-vous dès que notre créneau sera complet.
- 3** Vous recevrez ainsi par mail plusieurs documents dont une convocation de visite, un questionnaire pré-vaccinal, un consentement éclairé et une demande d'autorisation d'accès au dossier médical. Ces 3 derniers documents sont à remplir et à nous remettre le jour du rendez-vous.
- 4** Le jour du rendez-vous, vous vous présenterez dans votre centre AIST 83 avec les documents suivants : votre carte d'identité, votre carte vitale, votre convocation, le questionnaire pré-vaccinal et le consentement éclairé dûment remplis.
- 5** Un professionnel de santé réalisera alors votre première injection. Vous obtiendrez votre certificat de vaccination ainsi que votre attestation de visite.
- 6** Le protocole vaccinal exigeant une surveillance post vaccinale, vous patienterez 15 minutes après l'injection.
- 7** Selon le vaccin administré, vous repartirez en ayant votre date de rendez-vous pour la seconde injection.